



Envoyé en préfecture le 23/11/2016

Reçu en préfecture le 23/11/2016

Affiché le

Besnier
Levrault

ID : 078-217804236-20161121-109_2016ANNEXE-DE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

POUR LE BUDGET PRIMITIF 2017

SOMMAIRE

- 1) Les objectifs et obligations légales
- 2) Le cadre de l'élaboration du budget 2017
 - 2.1 Le projet de loi de finances 2017
 - 2.2 Le contexte financier local
- 3) Les orientations budgétaires 2017
 - 3.1 Les recettes de fonctionnement
 - 3.2 Les dépenses de fonctionnement
 - 3.3 L'endettement
- 4) Le programme d'investissement
 - 4.1 La programmation pluriannuelle des investissements
 - 4.2 Les autorisations de programme - crédits de paiement (AP-CP)
- 5) Informations relatives au personnel de la ville
 - 5.1 La structure des effectifs
 - 5.2 Les dépenses de personnel
 - 5.3 La durée effective du travail
- 6) Les budgets annexes
 - 6.1 Le budget des spectacles et du cinéma
 - 6.2 La convention de mandat signée entre la ville et Montigny Patrimoine

1) Les objectifs et obligations légales

L'article 107 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (*loi NOTRe*) a modifié les articles L. 2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi et s'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent, *pour les communes de plus de 3.500 habitants*, de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

S'agissant des *communes de plus de 10.000 habitants*, le rapport est complété par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses, ainsi que des effectifs (structure, dépenses de personnel, durée effective de travail, etc.).

Le rapport est transmis au préfet ainsi qu'au président de l'intercommunalité dont la commune est membre. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours qui suivent son examen par le conseil municipal.

2) Le cadre de l'élaboration du budget 2017

2.1 Le projet de loi de finances 2017

En clôture du 99^{ème} congrès des maires du 2 juin 2016, le président de la République a annoncé la réduction de moitié de la baisse des dotations au bloc communal en 2017 (soit 1 milliard au lieu de 2) - le solde étant reporté sur 2018.

La réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) fera l'objet d'un texte de loi spécifique en 2017 pour une application en 2018.

2.2 Le contexte financier local

Les Collectivités territoriales voient leurs dépenses croître progressivement par le biais de la prise en charge des réformes imposées par l'Etat

- La réforme des rythmes scolaires,
- L'augmentation des dépenses de personnel,
- Les cartes d'identité numériques,
- La surveillance de la qualité de l'air des locaux recevant des enfants,
- La sécurité des établissements,
- Etc.

Parallèlement, elles enregistrent une baisse des dotations qui leur sont allouées par l'Etat (baisse de la DGF), ou par le Conseil départemental (suppression de subventions pour le secteur Petite Enfance et le Conservatoire de musique).

Malgré ce contexte, la ville de Montigny-le-Bretonneux souhaite maintenir le niveau des services offerts à la population, conserver un autofinancement suffisant pour assurer l'entretien du patrimoine, sans augmenter pour autant les taux de la fiscalité locale votés en 2016 par la commune.

Cet objectif s'appuie sur les hypothèses budgétaires développées ci-après.

Les montants figurant ci-après sont exprimés en millions (M€) ou en milliers d'euros (K€).

3) Les orientations budgétaires 2017

3.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement regroupent principalement la fiscalité locale, les dotations et subventions reçues de l'Etat, ou de tout autre établissement public, les recettes tarifaires, les droits de mutation, etc.

- La fiscalité directe (BP 2016 = 23,5 M€)

La fiscalité directe regroupe le produit de la taxe d'habitation, et de la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti.

Pour le budget 2017, proposition est faite de reconduire les taux votés par le Conseil municipal en 2016, à savoir :

Exercice	CM du ...	TH	TFB	TF non bâti
2016	11-avr.-16	11,87%	19,99%	92,22%

A noter que ces taux sont les mêmes depuis l'année 2010.

Une hypothèse d'augmentation de +1% les bases fiscales à partir desquelles sont calculés ces impôts (cf. projet loi de finances 2017) est retenue.

Le produit de la fiscalité augmenterait en 2017 de +200 K€ prenant en compte l'augmentation de périmètre (ouverture d'une nouvelle résidence étudiante et de deux hôtels autour du vélodrome), reflétant ainsi le dynamisme du territoire sur notre ville.

- La Dotation globale de fonctionnement (BP 2016 = 4,5 M€)

Le projet de loi de finances pour 2017 prévoit un ralentissement de la baisse de la DGF pour le pacte communal : - 600 K€ estimée pour 2017 et - 600 K€ pour 2018.

- Les subventions du Conseil départemental des Yvelines

Le Conseil départemental a supprimé en 2016 l'aide qu'il versait aux communes pour le secteur de la Petite Enfance. Cette subvention s'élevait pour la commune à 500 K€.

A cette perte, s'ajoute en 2017, la suppression de certains dispositifs d'aides en faveur de la Culture impactant notre budget de -33K€.

- Autres recettes

Dans « autres recettes », nous retrouvons principalement :

- les recettes tarifaires (BP 2016 = 1,6 M€) provenant de la facturation des crèches, de l'accueil périscolaire (matin, soir, mercredi, vacances scolaires), de la restauration scolaire, et plus généralement de l'ensemble des services offerts par la collectivité (sport, culture, etc.).
Sur la base de l'inflation constatée en 2016, il est proposé une hausse des tarifs municipaux de +0,2% en 2017.

- Les droits de mutation correspondant à la quote-part des droits et taxes perçus par les notaires et revenant à la collectivité lors du changement de propriétaire des immeubles situés sur son territoire.

Le marché immobilier sur la commune a été dynamique ces dernières années, entraînant de ce fait des droits de mutation pour la commune élevés (2,2 M€ réalisé en 2015). Cependant, et dans un souci de prudence, il est suggéré de retenir pour le budget une recette de 1,7 M€.

- Le Fonds d'amorçage versé par l'Etat au titre de la réforme des rythmes scolaires. Dans la construction du budget, hypothèse est faite du maintien de ce fonds (estimé à 0,2 M€). Si ce fonds devait disparaître, il nous faudrait alors créer des tarifs pour compenser.
- La réception d'une attribution de compensation estimée à 6,2 M€ pour 2017 en référence au Pacte financier 2017-2020 avec la communauté de Saint Quentin-en-Yvelines.
- Anticipation des excédents 2015 et 2016

La construction budgétaire 2017 comporterait une recette de 2,6 M€ représentant l'intégration par anticipation du résultat de l'année 2016 (1 M€ à l'instar de chaque année) d'une part, et l'utilisation du solde de l'excédent 2015 (1,6 M€) d'autre part.

3.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment les frais de personnel, les charges à caractère de gestion, les subventions versées aux associations, les dotations aux amortissements des investissements.

- Les frais de personnel (BP 2016 = 31,7 M€)

La hausse contenue à 1,5% des frais de personnel comprendrait :

- La revalorisation du point d'indice salarial au 01/07/16 et au 01/02/17 : impact de +0,2 M€ sur 2017,
- La mise en place du protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours professionnels, carrière et rémunération (PPCR) : impact de +0,2 M€ sur 2017,
- Des actions pour réorganiser, ne pas remplacer les départs.
- Les dépenses de gestion (BP 2016 = 10,7M€)

Les dépenses de gestion concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers), etc.

L'objectif volontariste que nous avons fixé aux services de la commune pour les dépenses de gestion est de revenir au niveau proche du réalisé 2015 (CA 2015 = 10 M€).

- Les subventions versées aux associations

Contrairement aux frais de personnel et aux dépenses de gestion, la ville fait le choix de sanctuariser le montant des subventions votées en 2016 au profit du milieu associatif.

- Les subventions d'équilibre

Elles seront versées au Centre communal d'action sociale (CCAS) et au budget des spectacles et du cinéma afin d'équilibrer les budgets.

- La dotation aux amortissements des investissements

Proposition est faite de modifier la durée d'amortissement de certains biens afin d'être en phase avec leur durée de vie. A titre d'exemple, un véhicule léger (hors véhicule pour la police municipale) serait amorti sur 8 ans au lieu de 10, et le petit matériel et outillage technique serait amorti sur 2 ans au lieu de 5.

Cette hypothèse se traduit par une augmentation du montant de la dotation aux amortissements des investissements de +0,2 M€. Le montant de la dotation pour 2017 est ainsi estimée à 1,4 M€.

- Les intérêts de la dette

Les intérêts pour l'année 2017 s'élèvent à 12K€. Avec un montant de 1,3 M€ à fin décembre 2016, la ville est en fin d'endettement.

- L'épargne brute

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer le remboursement de la dette et les investissements de l'exercice.

L'épargne brute est estimée à 0,9 M€.

3.3 L'endettement

L'endettement de la ville se compose de 2 emprunts arrivant à échéance :

- Le premier contracté auprès de la Caisse d'Épargne (emprunt classique pour financer les travaux de construction du Centre aquatique du lac).
Cet emprunt sera totalement remboursé en 2017 (capital dû s'élevant à 108 K€).
- Le second contracté auprès de Dexia (Crédit à Long Terme Renouvelable pour financer les gros projets d'investissement lors du développement de la ville nouvelle : travaux de réfection de la Ferme du Manet, construction du gymnase P. De Coubertin...)
Cet emprunt sera totalement remboursé en 2019 (capital dû s'élevant à 1.187 K€ fin 2017).

Rappel : le remboursement du capital est une dépense d'investissement.

4) Le programme d'investissement

4.1 La programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

La programmation pluriannuelle des investissements (dépenses), transcrivant les volontés de réalisation sur le mandat avec un découpage dans le temps, a fait l'objet d'une présentation lors du Conseil municipal du 26 septembre 2016.

→ Projets de la PPI du mandat :

Secteur	Equipement	Libellé de l'opération	Quartier
Espaces verts			
	Nouveau cimetière	Création d'un cimetière (720 unités)	Village
	Parc des Sports des IV pavés	Couverture de 2 terrains de tennis	Village
	Square du Petit Prince	Aménagement paysager	Saint Quentin
	Place Malraux	Aménagement paysager	Les Prés
	La Coudre	Réfection de la piste d'athlétisme sur l'ensemble des couloirs & activités connexes (zone de saut, lancer de javelot, de marteau et fosse d'athlétisme)	Manet
	Pôle Rugby foot	Création d'un pôle rugby sur Couderc (création d'un terrain synthétique rugby)	Manet
		Création d'un pôle foot sur la Coudre (création d'un terrain synthétique de foot)	Manet
	Maréchal	Réfection du terrain synthétique de baseball	Plan de Troux
Bâtiments			
Ferme du Manet	salle de spectacle	Changement des fauteuils	Manet
	Poney Club	Réhabilitation du Club House	Manet
Scolaire	ALSH Manet	Réhabilitation et agrandissement de l'espace de restauration	Manet
	GS Peguy	Ravalement et isolation	Les Prés
	GS Saint Exupéry et Les Prés	Ravalement	Les Prés
	GS P. Fort + locaux associatifs	changement des menuiseries	Sourderie
	GS Satie + locaux associatifs	changement des menuiseries	Plan de l'Eglise
Secteur	Equipement	Libellé de l'opération	Quartier
Sports	Gymnase Coubertin	Réfection du bardage métallique	Les Prés
	Gymnase Ladoumègue	Réhabilitation des façades	Manet
	Club le Village	Réhabilitation du bâtiment et mise aux normes accessibilité	Le Village
Vie des Quartiers	MQ Malraux	Réhabilitation (ravalement, menuiseries, aménagement intérieur)	Les Prés
	Site Petite Enfance	Aménagement intérieur	Pas du Lac
Petite Enfance	Comtesse de Ségur	Ravalement des façades, réaménagement des espaces cuisine et des salles de change	Saint Quentin
	Projet Samain	Aménagement de locaux pour la création d'une crèche multi accueil (48 berceaux) & transfert HG Eglantine (20 places)	Sourderie
Culture	Pôle Bergson	Création d'un équipement culturel qui accueillera les activités de musique, de théâtre et danse	Sourderie
Santé	Maison de santé pluridisciplinaire	Création et aménagement de locaux	Sourderie

→ Travaux d'aménagement pour l'accessibilité des bâtiments communaux :

Secteur	Quartier	Travaux d'accessibilité
ADMINISTRATION	Sourderie	HDV + locaux associatifs mairie
CULTURE	Manet	Ferme du Manet
		Auberge du Manet
	Le Village	Salle JB
		Salle Gauguin
	Saint Quentin	Conservatoire des Arts
SPORTS	Le Village	Gymnase Ladoumègue
		Tribunes de la Couldre
	Les Prés	Gymnase Coubertin
	Plan de Troux	halle J. Maréchal
	Pas du Lac	Gymnase Rivière
	Sourderie	Gymnase Colas
		Centre Aquatique
SCOLAIRE	Sourderie	GS P. Fort
		GS Verlaine
	Les Prés	GS Peguy
		GS Les Prés
	Saint Quentin	GS Mansart
		GS Rimbaud
	Secteur	Quartier
VIE DES QUARTIERS	Plan de l'Eglise	GS Satie (+locaux associatifs)
	Plan de Troux	GS Chenier
	Pas du Lac	GS Les Iris
	Le Village	GS Poirier St Martin
	Manet	GS Verne
		ALSH du Manet
	Pas du Lac	MQ Matisse & ludothèque
	Les Prés	MQ Malraux
PETITE ENFANCE	Saint Quentin	Crèche Stephenson
SOCIAL	Le village	Club de l'Amitié

Financement des projets

L'ensemble de ces projets inscrits à la PPI est financé par :

- Une partie de l'autofinancement annuel,
- La provision de 6.680 K€,
- Des subventions à solliciter auprès des différents organismes subventionnant les projets d'investissement,
- Le recours à l'emprunt lors d'une augmentation du périmètre du patrimoine,
- D'éventuelles recettes liées à des cessions (immobilier et/ou terrains).

La priorisation de ces différents projets et la définition du périmètre des travaux retenus s'inscrivent dans la volonté d'améliorer et d'entretenir le patrimoine de la ville. Les travaux ainsi retenus seront conformes aux directives et politiques innovantes en termes, de qualité environnementale, de qualité architecturale et d'économies d'énergie.

Cette PPI revêt un caractère évolutif dans la mesure où elle doit être actualisée chaque année afin d'intégrer des aléas.

4.2 Les autorisations de programme - crédits de paiement (AP-CP)

Afin de ne pas mobiliser inutilement les crédits sur un seul exercice budgétaire pour des opérations d'envergure, le Conseil municipal du 26 septembre 2016 a voté le recours à la procédure des AP-CP.

Cette procédure permet de valider juridiquement le montant total des dépenses par opération et de prévoir les crédits budgétaires sur le bon exercice en fonction de la planification des travaux.

Elle concerne les opérations et crédits suivants :

Libellé de l'opération	Autorisation de programme	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Pôle foot rugby & piste d'athlétisme de La Couldre	4 000 000 €	292 000 €	900 000 €	708 000 €	2 100 000 €	-
Pôle Petite enfance Samain	4 500 000 €	1 210 164 €	960 000 €	660 000 €	1 669 836 €	-
Pôle culturel Bergson	15 500 000 €	527 796 €	1 896 100 €	4 346 104 €	3 040 000 €	5 690 000 €
Réfection Club le Village	7 000 000 €	65 620 €	434 380 €	2 278 000 €	4 222 000 €	-

Concernant les nouveaux équipements structurants (pôle petite enfance Samain et pôle culturel Bergson), nous pourrions emprunter jusqu'à hauteur de 10 M€ à compter de 2019.

Bien entendu, nous continuerons d'assurer l'entretien du patrimoine ne figurant pas à la PPI.

5) Informations relatives au personnel de la ville

Les informations présentées ci-après sont pour partie extraites du bilan social 2015 qui sera prochainement présenté au Conseil municipal.

5.1 La structures des effectifs

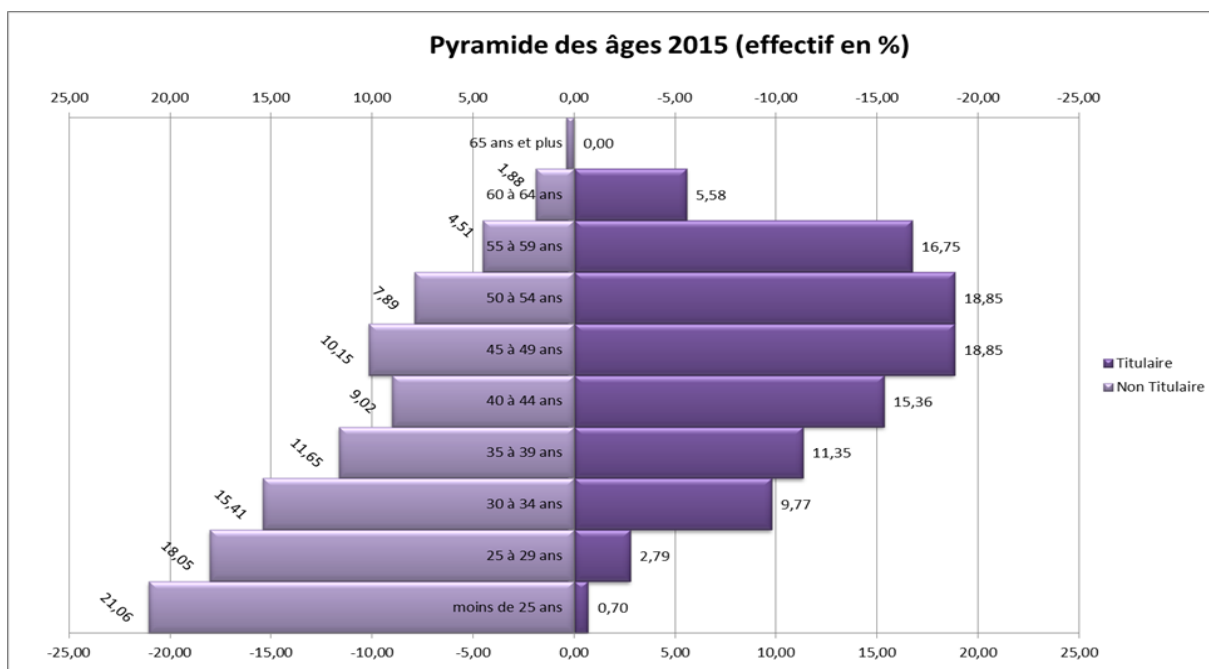
Effectif global au 31 décembre 2015

Agents en position d'activités (tous statuts)	973	100%
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	573	58,9%
Non titulaires occupant un emploi permanent	266	27,3%
<i>dont : agents remplaçants</i>	16	1,6%
Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)	134	13,8%

Répartition par type de contrat

Agents non titulaires occupant en emploi permanent (au 31 décembre 2015)			266
Loi de 84 article 3	1er alinéa	"remplaçants"	16
		"Sur poste vacant"	240
	4e alinéa	"Contractuels"	-
	5e alinéa	Non titulaires de cat. A (selon fonctions / Besoins de service)	10
	6e alinéa	Agents recrutés dans les communes de moins de 1 000 habitants	-
Art. 38, 38 bis, 47, 136, Pacte...	Autres non titulaires		-
Dont CDI relevant des alinéas 4, 5 et 6			23

Répartition par classe d'âge et statut en emplois permanents



5.2 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 30,9 M€ en 2015.

Les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature sont communiqués ci-après et exprimés en pourcentage des dépenses de personnel précitées.

Part du régime indemnitaire dans la rémunération des agents titulaires	2015
dont primes et indemnités au titre de l'article 111	8,59%
dont autres primes et indemnités (article 88 hors remboursement de frais)	8,88%
dont NBI	0,85%
dont heures supplémentaires	2,45%
TOTAL	20,76%
Avantages en nature	1,90%

Part du régime indemnitaire dans la rémunération des agents non titulaires	2015
dont primes et indemnités	18,37%
dont heures supplémentaires	1,53%
TOTAL	19,90%
Avantages en nature	0,27%

Les avantages en nature concernent les logements de fonction et les repas consommés par les animateurs travaillant au sein du service périscolaire.

5.3 La durée effective du travail

Modalités d'organisation du temps de travail

	Nombre de fonctionnaires et de non titulaires à temps complet et temps plein concernés au 31 décembre 2015		
	Hommes	Femmes	TOTAL
Cycle hebdomadaire	120	359	479
Cycle mensuel	-	-	-
Cycle saisonnier	21	-	21
Cycle annuel	48	67	115
Autre cycle	17	4	21
TOTAL tous types de cycle	206	430	636

Le tableau concerne les agents occupant un emploi permanent à temps complet (qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel).

Le temps partiel

	Hommes	Femmes
Agents titulaires	2	66
Agents non titulaires	2	9

La totalité de ces agents bénéficient d'un temps partiel de droit ou sur autorisation.

La durée effective du temps de travail est de 1.607 heures par an.

6) Les budgets annexes

6.1 Le budget des spectacles et du cinéma

Ce budget comprend principalement la saison culturelle et le cinéma Jacques Brel.

La *saison culturelle* est appréhendée sur le plan financier sur la base des deux hypothèses suivantes :

- Le calcul des recettes se fait en considérant que 90% de la jauge est remplie,
- Suite à la baisse de subvention de Saint-Quentin-en-Yvelines, et afin de laisser la même marge de manœuvre pour la préparation des saisons culturelles, le coût d'une saison culturelle ne doit pas dépasser 155 K€ pour la ville.

Les activités du *cinéma Jacques Brel* (cinéma, des spectacles de la programmation culturelle, spectacles associatifs, conférences et diverses manifestations) doivent conduire à l'équilibre.

6.2 La convention de mandat signée entre la ville et Montigny Patrimoine

La ville désireuse de toujours améliorer la gestion de ses activités, porte plusieurs scénarii pour la gestion de la convention de mandat signée entre la ville et l'association MONTIGNY PATRIMOINE.

Dans l'hypothèse où le scénario retenu serait la gestion au sein d'un budget annexe, il conviendrait de créer ce budget sur 2017.